

170, BOULEVARD DU MONTPARNASSE
75014 PARIS - FRANCE
TÉL. 325-36-74
C. C. P. 1248-74 PARIS

D 402 BOLIVIE: L'IMMIGRATION DE 150.000 BLANCS D'AFRIQUE
AUSTRALE

L'implantation en Bolivie de 30.000 familles, soit quelques 150.000 personnes, de blancs originaires d'Afrique australe, continue de provoquer des réactions. L'information a été confirmée par la publication, dans le journal "Presencia" de la Paz du 10 août 1977, des déclarations sur le sujet faites à Mexico le 9 mai précédent par l'ambassadeur de Bolivie au Mexique. Il a déclaré, entre autres, qu'avec l'immigration des familles de Rhodésie la Bolivie deviendrait "une belle nation dans cinq cents ans". Nous donnons ce texte dans le 1er point.

La première information sur ce projet d'immigration avait été donnée en février de cette année. Elle repose sur deux documents dont nous donnons la traduction en deuxième et en troisième paragraphe.

Remarque: Nous précisons que la traduction de ces deux documents a été faite à partir d'une photocopie d'un texte se présentant comme officiel, avec en-tête du Ministère de l'intérieur de Bolivie et signature du sous-secrétaire d'Etat aux migrations de ce pays. L'examen minutieux de la photocopie révèle qu'à l'évidence il s'agit d'un montage fait de collages. Cela ne préjuge en rien de l'authenticité du projet, mais jette un doute sur le contexte réel de l'affaire.

(Note DIAL)

1- CONFERENCE DE PRESSE DE L'AMBASSADEUR BOLIVIEN A MEXICO - PARTIE CONSACREE
AU PROJET D'IMMIGRATION DES BLANCS D'AFRIQUE AUSTRALE (9 mai 1977)

Journaliste - Une autre question. Il y a quelque temps est sorti un article déclarant que le président Banzer était favorable à l'immigration en Bolivie d'une minorité blanche originaire de Rhodésie, et qu'il était disposé à investir en infrastructure un certain nombre de millions. Qu'en est-il de ce projet pour le pays? Est-ce une réalité, un projet, ou quoi?

Ambassadeur Waldo Cerruto - Votre question est très intéressante. La Bolivie a une superficie de 1.090.000 km² et elle n'a que 6 millions d'habitants. Nous sommes entourés de cinq pays avec lesquels nous avons des frontières communes et qui, ensemble, représentent 150 millions d'habitants. On calcule qu'en l'an 2.000 ces 150 millions seront 500 millions d'habitants. Imaginez simplement la pression démographique que cela va représenter sur nos cinq frontières. Nous devons élaborer un programme de colonisation intensive dans notre pays pour régler notre problème, d'autant plus que des migrations de cette nature apportent avec elles des capitaux et de la technologie.

J. - Cette minorité blanche de Rhodésie a été choisie à cause de l'apport économique et culturel qu'elle représente?

A. - Honnêtement, je ne comprends pas ce que voulez dire quand vous parlez de minorité.

Q.- Vous cherchez à faire émigrer les blancs de Rhodésie qui ont aujourd'hui des problèmes. N'est-ce pas une minorité ces gens qui cherchent à quitter la Rhodésie? Voilà pourquoi je vous demande: êtes-vous disposés, et pourquoi, à recevoir des gens de Rhodésie ou des blancs d'Afrique du sud?

A.- Les portes de notre pays sont ouvertes à tous les immigrants. Si une minorité, comme vous dites, vient de Rhodésie et qu'elle est blanche, elle est la bienvenue!

Q.- Vous recevriez n'importe quel immigrant?

A.- Nous n'avons jamais fait de discrimination. Notre pays a besoin de population pour son développement.

Q.- Quelle est votre réponse? Est-ce un projet réel, ou un projet-projet?

A.- Un projet ne devient réalité que lorsqu'on le réalise effectivement. Ce n'est qu'un projet mais plutôt à Dieu qu'il soit mis en pratique.

Q.- Quelle a été la réponse de ceux à qui vous avez proposé de les héberger en Bolivie? Pensez-vous qu'ils sont vraiment intéressés à émigrer?

A.- Sans aucun doute, car ils ne choisissent pas au hasard l'endroit où ils doivent aller. Ils connaissent la richesse potentielle de cette région.

Q.- J'étais en Bolivie en 73. On parlait du problème d'une population indienne à 80% en face d'une minorité, blanche ou créole, je ne sais pas comment vous l'appellez, de 20%. Est-ce que c'est cette situation qui vous pousse?

A.- 80% de la population sont aymara et quéchua; 12% sont métis; 6% sont métis de métis - si j'ose dire - et 2% seulement sont des européens purs. Alors vous devez comprendre que mon pays est plus qu'un pays hispano-américain; il est éminemment un pays indo-américain. Et nous en sommes fiers.

Q.- C'est cela. Mais les forces s'équilibreraient avec cette immigration?

A.- Nous recherchons des équilibres. Ce que nous voulons c'est l'intégration. Vous verrez que c'est nous, les blancs, qui devons nous intégrer. A l'inverse je dirais: ce ne sont pas les aymaras et les quéchuas qui doivent s'intégrer au pays; ce sont les autres qui doivent s'intégrer parce que la majorité est quéchua et aymara.

Q.- N'y a-t-il pas une tendance inverse puisqu'ils ne parlent même pas espagnol? Est-ce vrai?

A.- Votre opinion n'est pas correcte, Mademoiselle. Ce n'est pas exact. Aujourd'hui la langue espagnole s'est généralisée. Dans toutes les écoles on apprend à lire et à écrire en espagnol, et, en même temps, les langues maternelles aymara et quéchua sont conservées. Moi-même, je parle parfaitement aymara.

Q.- Est-ce que le groupe de blancs que vous invitez à venir chez vous sert à importer de la culture pour une intégration, à importer de la technologie et des capitaux?

A.- Je vais vous rappeler une chose. Il y a plus de 500 ans, 1.500 familles sont allées en Amérique du nord et je constate que l'Amérique du nord est la première nation, je dirais, du monde. Nous, nous aspirons, avec 30.000 familles, à devenir une belle nation dans 500 ans.

2- "LETTRE" DU SOUS-SECRETAIRE D'ETAT BOLIVIEN AUX MIGRATIONS (novembre 1976)

République de Bolivie
Ministère de l'Intérieur

La Paz, novembre 1976

Général Juan Lechín Suárez
Ministre du Plan et de la Coordination
E.V.

Monsieur le Ministre,

En accomplissement de l'engagement de vous donner des éléments d'information, pris au cours de l'audience accordée aux membres du Conseil national de l'immigration, je me permets de vous faire parvenir ce rapide compte-rendu sur la possibilité d'une immigration sélective de colons d'origine allemande et hollandaise, en provenance de Rhodésie et de Namibie.

Primo.- A titre d'introduction, il faut noter que, depuis le retrait du soutien nord-américain et l'imposition de la politique du secrétaire d'Etat, M. Henry Kissinger, politique tendant à ce que les pays de l'Afrique du sud-ouest comme la Rhodésie et la Namibie admettent des gouvernements à majorité noire, une psychose collective s'est emparée des résidents blancs, accompagnée du phénomène de leur exode. La situation est aggravée par une guérilla sur quatre fronts qu'ils supportent depuis 1965, sans compter leur opposition à l'idée de se soumettre à un gouvernement noir et à un pouvoir noir, malgré des négociations possibles permettant de dépasser les divergences d'appréciation sur les nouvelles formes de gouvernement et sur sa composition. Aussi, pour les experts en la matière, l'opinion prévaut-elle que la transition sera marquée par une hécatombe.

Cette situation extrême est compliquée de l'affirmation toujours plus grande d'une politique d'africanisation totale des Etats du continent noir. A la crainte d'une extermination des blancs et de la perpétration d'actes indifférenciés d'injustice à leur encontre répond ouvertement le sentiment général de la population blanche, disposée à se battre jusqu'à la mort plutôt que de tout abandonner sans réaction aucune. Quoi qu'il en soit, il n'y a pas de doute que tous les éléments sont réunis pour une catastrophe imminente.

On sait par ailleurs que le Haut commissaire des Nations-Unies pour la Namibie, M. Sean Mc Bride, a déclaré devant le Conseil de l'ONU que les blancs devraient abandonner le continent. Cette déclaration a provoqué une réaction émotionnelle parmi les blancs qui semblaient, à l'époque, disposés à accueillir la proposition de Kissinger portant sur une indemnisation de leurs biens et une aide financière pour leur réinstallation où ils voudraient.

Il faut également souligner que, du fait de l'origine allemande de 60% des blancs de Namibie, le gouvernement allemand fait des démarches, à caractère urgent et réservé, auprès du Comité intergouvernemental pour les migrations européennes (CIME) pour favoriser une émigration vers des pays sud-américains, vu l'impossibilité dans laquelle il se trouve de regrouper ces blancs en territoire allemand par suite du problème de surpopulation qui est le sien. A ce sujet, le ministre allemand de la coopération économique a, dans une déclaration à M. Mc Bride, fait valoir que les allemands ou individus d'origine allemande devraient bénéficier des mêmes compensations et indemnités que celle accordées aux allemands d'origine qui avaient dû abandonner leurs biens à leur retour d'Europe orientale.

Aux termes des rapports et communications des ambassadeurs de Bolivie à Genève et en Afrique du sud, les gouvernements des Etats-Unis, de la Grande-Bretagne et de la France se sont mis d'accord sur la création d'un fonds de deux milliards de dollars destiné à indemniser les blancs qui abandonneraient la Rhodésie où 265.000 blancs vivent et gouvernent contre 6.000.000 de noirs, et qui ne pourront s'opposer au processus d'africanisation, tout comme ne pourront également le faire les 4.500.000 blancs d'Afrique du sud face à une masse de 16.000.000 de noirs. Ces rapports et communications avancent également que le gouvernement hollandais est soucieux de trouver des pays d'accueil pour des travailleurs ruraux d'origine hollandaise qui, autrement, devraient rentrer en Hollande où, comme en Allemagne, se produit une explosion démographique, raison pour laquelle le gouvernement hollandais mène une politique caractérisée de coopération avec les pays en voie de développement; si le gouvernement bolivien manifestait de l'intérêt en ce sens, son attitude trouverait un écho dans ce pays et l'ambassadeur bolivien, M. Tomás Guillermo Elío, aurait son concours pour l'installation des paysans hollandais actuellement implantés en Afrique.

Le problème évoqué ci-dessus a également été objet d'analyse et d'étude de la part du délégué bolivien, M. Carlos Trigo, au cours du "Séminaire latino-américain sur le transfert de technologie par voie de migration" qui s'est tenu en novembre de cette année à San José de Costa-Rica, sous les auspices du Comité intergouvernemental pour les migrations européennes (CIME). A cette occasion s'est tenue une réunion à caractère réservé rassemblant des membres haut placés de cette organisation, des représentants du gouvernement d'Allemagne fédérale et des délégués de l'Equateur, de l'Uruguay, de l'Argentine et du Brésil; ceux-ci ont exprimé l'intérêt que leurs gouvernements respectifs portaient à cette immigration proposée par les allemands, et offert à leur tour les plus grandes facilités et les garanties nécessaires pour ce transfert dans les pays d'accueil. Le Brésil, pour sa part, a déclaré que seule l'intéressait une immigration sélective de gens professionnellement qualifiés et de techniciens hautement spécialisés, à concurrence de 2.000 immigrants au maximum, à la différence des autres pays qui pensent pouvoir en accueillir le plus grand nombre possible.

Par ailleurs, les représentants du gouvernement allemand, conscients de la gravité du problème et des risques encourus par leurs compatriotes en Afrique, ont fait valoir que la seule façon d'éviter la tragédie en vue serait de proposer à ces personnes une possibilité immédiate et raisonnable d'émigration. C'est dans ce but, ont-ils déclaré, qu'ils sont en train de procéder à des consultations et de faire des démarches, et cela confidentiellement, auprès du CIME et des pays intéressés. Ils ont insisté sur la réserve nécessaire et sur le fait que les promesses vagues n'étaient d'aucune utilité dans cette affaire, mais qu'elles étaient au contraire nuisibles aux démarches, en raison du caractère émotionnel de la situation dans laquelle se trouve la population blanche de Namibie. C'est pourquoi ils ont recommandé aux pays intéressés de ne publier aucun communiqué ou de ne se livrer à aucune discussion publique tant que la proposition ne serait pas officiellement transmise au gouvernement allemand et au CIME.

Segundo. - Conformément aux données exposées dans le premier point et en tenant compte du fait que, parmi les familles destinées à abandonner la Rhodésie, la Namibie et, éventuellement, l'Afrique du sud, il y a des paysans, des artisans capables, des techniciens et des personnes professionnellement aptes disposant de leurs ressources propres, compte tenu également de la promesse de création d'un fonds commun d'assistance économique, il est à tous

points de vue opportun que le Gouvernement suprême de la nation décide rapidement de la conduite à tenir en vue de diriger vers le territoire national le contingent le plus grand possible d'immigrants blancs venus des pays en question; et cela, d'autant plus que le déficit de population s'est vérifié lors du dernier recensement et que le peuplement est un aspect important de la mise en valeur de ces grandes régions où l'homme est créateur de richesse et constitue la base d'une souveraineté réelle et efficace. Ces justifications ont été suffisantes pour que l'Argentine, l'Equateur, l'Uruguay et le Brésil considèrent comme prématurée toute proposition formelle dans le sens de leur accueil de ces immigrants; ces derniers auraient, sans aucun doute, préféré de tels pays qui ont un pouvoir d'attraction plus grand et des marchés plus importants; le seul handicap de ces nations est la situation politique et économique qu'elles traversent, à la différence de notre pays qui est susceptible de jouer un rôle déterminant dans une prise de décision, grâce aux nombreuses modalités, franchises et incitations contenues dans la loi d'immigration qui est entrée en vigueur le 30 janvier de cette année.

Pour toutes ces raisons et eu égard à la convenance d'une immigration blanche qui se traduirait par un transfert de capitaux et d'expérience technologique, je me permets de vous faire part des préoccupations du Conseil national de l'immigration qui propose d'adopter les mesures suivantes, sans préjuger de votre avis ni de l'opinion du Conseil national de l'économie et de la planification:

a) Conformément à la philosophie qui veut que l'immigration soit un des instruments d'une politique démographique, il faut autoriser l'entrée libre des immigrants volontaires et sélectionnés qui sont originaires de Namibie, de Rhodésie et d'Afrique du sud, en particulier ceux en provenance de Namibie, pour la raison qu'ils disposeraient de capitaux, d'outils, d'équipements de travail et même de petites ou moyennes industries pouvant être transférées dans le pays en fonction des conditions politiques qui existeraient au moment de leur sortie d'Afrique, sans compter l'assistance économique qu'ils recevraient du gouvernement allemand.

b) Faire des propositions officielles aux gouvernements d'Allemagne fédérale et de Hollande, ainsi qu'au Comité intergouvernemental pour les migrations européennes, pour l'accueil de 30.000 familles d'immigrants destinées à la colonisation de régions situées aux environs de Rurenabaque, dans la province Ballivián du département du Beni, en leur offrant le maximum de facilités prévues par la loi d'immigration ainsi que d'autres avantages propres à favoriser leur sortie des pays d'émigration.

c) Autoriser l'utilisation du plan de colonisation intitulé Rurenabaque comme base de négociation et de signature d'accords avec les gouvernements allemand et hollandais ainsi qu'avec le Comité intergouvernemental pour les migrations européennes. Ce projet avait été élaboré par des experts de la Banque mondiale et de l'Institut national de la colonisation en 1974, et son étape de pré-réalisation avait été approuvée.

d) Déclarer par décret comme étant zone d'intérêt national les régions incluses dans le projet de colonisation Rurenabaque, les droits actuellement acquis par des adjudicataires étant saufs et interdite toute adjudication future à des tiers intéressés mais non prévus dans les plans de l'Institut national de la colonisation.

e) Décider l'organisation immédiate et la mise en fonctionnement d'un ser-

vice consulaire bolivien en Namibie, à Salisbury, à Windhoek et à Prétoria; attribuer également le rang d'ambassadeur à l'actuel chargé d'affaires de Bolivie en République d'Afrique du Sud, afin de faciliter les démarches directes en vue de l'immigration et autres aspects de la question.

f) Créer et faire fonctionner une commission gouvernementale de haut niveau pour étudier, formuler et négocier des plans et des programmes de colonisation par des immigrants blancs de Rhodésie, de Namibie et d'Afrique du sud.

g) Attribuer un budget spécial de 150.000 pesos boliviens pour permettre au Conseil national de l'immigration de s'organiser et d'augmenter ses capacités de travail.

En espérant vous avoir fourni une information suffisante de nature à vous permettre de posséder les éléments de jugement nécessaires en la matière, je vous prie de recevoir l'expression de ma haute considération.

(Signé:) Guido Strauss Ivanovic
sous-secrétaire d'Etat aux migrations

3- LE "PLAN" D'IMMIGRATION DE BLANCS D'AFRIQUE AUSTRALE (30 novembre 1976)

République de Bolivie
Ministère de l'Intérieur

DONNEES GENERALES DU PLAN DE COLONISATION PAR DES IMMIGRANTS BLANCS EN PROVENANCE DE RHODESIE, NAMIBIE ET AFRIQUE DU SUD

1- Promouvoir la signature d'accords pour l'immigration de 30.000 familles de colons blancs qui arriveraient dans le pays de façon graduelle et par groupes au long d'une période de six années à partir de 1977, ou uniquement pendant l'exercice 1977 en cas de financement total du projet.

2- En cas de financement approprié, l'Etat bolivien serait en mesure d'encourager l'immigration et l'installation de 5.000 familles de colons à partir de mai 1977.

3- La zone de colonisation est située à Rurenabaque, Kara Kara et Securé, dans province Ballivián du département du Beni; elle comporte 800.000 hectares.

4- Le plan viserait à la constitution d'un pôle de développement dans le centre du pays, entre les plaines du Mojo et de l'ouest andin.

Il matérialiserait l'intégration territoriale de la nation en faisant communiquer entre elles des régions jusqu'à maintenant isolées.

Il donnerait une signification économique et sociale à l'infrastructure routière en cours de réalisation.

Il équilibrerait le développement du pays dans une zone apte à l'agriculture, à l'élevage et à l'exploitation forestière, en permettant ainsi l'auto-suffisance en produits alimentaires de base et en produisant des excédents destinés à l'exportation.

Il préparerait des régions entières qui deviendraient ainsi aptes à la colonisation par des paysans boliviens, lesquels profiteraient du transfert de technologie, d'expérience et de capitaux apportés par les colons immigrants.

5- Le coût total approximatif de l'exécution du projet d'immigration et d'installation de 30.000 familles s'élève à 87 millions de dollars; la construction et l'entretien d'une route à usage permanent et à caractère axial, à 50 millions de dollars.

6- Le plan mis en oeuvre devra être financé dans sa totalité par le pays d'émigration ou par un organisme international de tutelle, sans lier l'Etat par des obligations remboursables à titre de financement.

7- En contrepartie de ce financement extérieur, le gouvernement de la nation apporterait en biens de capital une somme de l'ordre de 250 millions de dollars, comprenant la valeur des terres attribuées gratuitement aux colons immigrants, de la voie routière Sapecho-San Borja et de celle de Punto LL à Rurenabaque (toutes deux actuellement financées).

La Paz, le 30 novembre 1976

(Traduction DIAL - En cas de reproduction, nous vous serions obligés d'indiquer la source DIAL)

Abonnement annuel: France 150 F - Etranger 175 F
(avion: tarif spécial)

Directeur de publication: Charles ANTOINE - Imprimerie DIAL
Commission paritaire de presse: 56249 - ISSN: 0399-6441